

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

24/06/2026

N° E26000048 /13

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 12 juin 2026, la lettre par laquelle le Maire de la commune des Omergues demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet d'élaboration du Plan local d'urbanisme de la commune des Omergues ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Yves-Loïc Kervegant est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

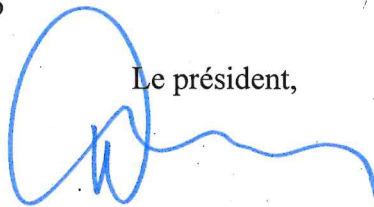
ARTICLE 2 : Madame Violaine Bousquet est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Maire de la commune des Omergues, à Monsieur Yves-Loïc Kervegant et à Madame Violaine Bousquet.

Fait à Marseille, le 24/06/2026

Le président,



Thierry TROTTIER